

LOUDES

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 février 2018 à 20h30 à la Mairie de Loudes, sous la Présidence de Jean-Claude EYRAUD, Maire de Loudes

Absent excusé : Denis BARBIER

### **Approbation du rapport de la CLECT du 14 décembre 2017**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) qui s'est réunie le 14 décembre 2017 a établi un rapport afin de déterminer les impacts financiers consécutifs au transfert de la compétence « petite enfance » pour la partie fonctionnement sur les 28 communes membres de la Communauté d'Agglomération et « l'aménagement des zones d'activités économiques » sur l'ensemble du territoire communautaires

Monsieur le Maire, le Conseil Municipal acceptent le rapport de la CLECT du 14 décembre 2017 et la compensation provisoire.

### **Protection sociale complémentaire des agents**

La commune de Loudes, décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence qui va être organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Loire pour conclure une convention de participation avec un des participants mentionnés au I de l'article 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée visant à permettre aux agents de signer avec l'organisme retenu un contrat de protection sociale complémentaire.

La commune de Loudes prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'elle puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CDG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### **Consultation Centre de Loisirs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Convention avec l'Association Ville Auvergne qui a en charge la gestion du Centre de Loisirs se termine le 08 avril 2018.

Afin d'assurer la gestion de la structure à compter du 08 avril 2018, il y a lieu de lancer une nouvelle consultation pour permettre de choisir un prestataire qui devra gérer le Centre de Loisirs de Loudes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation et à signer les documents afférents au dossier